

Coopération avec les partenaires

Bien que le travail de l'UNHCR soit guidé par diverses résolutions de l'Assemblée générale, aucun document n'indique à quel point l'Organisation coopère avec d'autres acteurs dans l'exercice de ses fonctions. Mandaté pour offrir protection et assistance à quelque 30 millions de personnes arrachées à leurs foyers et pour rechercher des solutions durables à leur sort, le Haut Commissariat coopère avec un large éventail de donateurs et de partenaires. Ceux-ci vont des gouvernements aux organisations non gouvernementales (ONG), en passant par les autres organismes des Nations Unies, les organisations internationales et intergouvernementales, les institutions financières internationales, le mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, le secteur privé, la société civile, les réfugiés et leurs communautés d'accueil. L'UNHCR continuera à renforcer sa coopération avec ses partenaires traditionnels, tout en nouant des relations avec de nouveaux partenaires.

Le présent chapitre met en lumière quelques exemples clés qui illustrent la détermination incessante de l'UNHCR à établir des partenariats globaux ou à les renforcer. Le lecteur trouvera, au fil des pages de l'Appel global, d'autres exemples et des descriptions plus détaillées du travail que le Haut Commissariat accomplit avec ses partenaires.

Collaboration avec les organes de coordination des Nations Unies

Le Haut Commissariat continuera d'œuvrer à la réforme des Nations Unies avec divers partenaires. Il s'engagera dans l'initiative « Unis dans l'action », en s'efforçant de soutenir une approche plus cohérente du système tout en conservant la souplesse requise pour s'acquitter des responsabilités spécifiques découlant de son mandat (voir

L'UNHCR et l'initiative « Unis dans l'action »

Donnant suite au rapport du Groupe de haut niveau sur la réforme du système des Nations Unies, l'UNHCR participe activement à l'initiative « Unis dans l'action », qui vise à accroître la cohérence et l'efficacité du programme des Nations Unies à l'échelon national, afin de mieux servir les buts de l'ONU en matière de développement, d'aide humanitaire et de sauvegarde de l'environnement. Ces buts, fondés sur les objectifs du Millénaire pour le développement, seront poursuivis par les équipes des Nations Unies dans le pays au travers d'un seul programme, d'un seul cadre budgétaire et d'un seul fonds, sous la coordination d'un seul dirigeant et si nécessaire, en utilisant un seul bureau ou des services communs. Tout en intégrant les fonctions élargies qui lui ont été confiées au titre du processus de réforme de l'intervention humanitaire, l'UNHCR s'est attaché à définir sa participation dans les projets pilotes impulsés par le GNUD dans le cadre de l'initiative « Unis dans l'action ».

Le processus a été amorcé en 2007 dans huit pays (Albanie, Cap-Vert, Mozambique, Pakistan, Rwanda, République-Unie de Tanzanie, Uruguay et Viet Nam) sous la direction des gouvernements respectifs. L'UNHCR participe à cette entreprise dans six des huit pays pilotes, appliquant des approches novatrices à la planification et à la programmation interorganisations, à la budgétisation cohérente et à l'intégration de nouveaux mécanismes de financement, et testant les capacités et les fonctions de l'Équipe des Nations Unies dans le pays et du Coordonnateur résident.

Tout en prônant la souplesse et en attirant l'attention sur les obligations distinctes qui lui incombent au titre

de son mandat, l'UNHCR a constaté que des stratégies de développement harmonisées, par pays, pourraient s'avérer bénéfiques dans certains domaines opérationnels, tels que les possibilités d'intégration des réfugiés sur place, le renforcement de la capacité d'asile, les situations de sortie de conflit et les programmes de réintégration des rapatriés.

En 2008 et en 2009, une équipe d'appui en poste au Siège offrira des orientations aux bureaux de l'UNHCR implantés dans les pays pilotes et aux Gouvernements qui les accueillent. L'équipe recommandera des procédures opérationnelles pour la gestion budgétaire et financière des mécanismes communs de financement et d'allocation des ressources. Elle rédigera également des directives sur les meilleures pratiques pour élaborer des stratégies et des outils de communication appropriés.

À différents niveaux, l'UNHCR continuera de participer au Groupe des Nations Unies pour le développement et au Conseil des chefs de secrétariat, qui ont été chargés de suivre les expériences en cours dans les pays pilotes. Le Groupe exécutif des Nations Unies a accepté de financer partiellement un processus d'évaluation qui impliquera les organismes onusiens participant à l'expérience. Les évaluations devraient permettre d'identifier les meilleures pratiques et faire des recommandations relatives aux modèles reproductibles.

L'UNHCR continuera de débattre activement des solutions qui permettraient de parvenir à un équilibre entre l'initiative « Unis dans l'action », les mécanismes de coordination humanitaire et l'approche modulaire interorganisations en faveur des déplacés internes.

encadré). L'UNHCR s'emploiera, en collaboration avec la Commission de consolidation de la paix, à promouvoir des retours viables dans des pays ou des régions qui se relèvent d'un conflit et continuera de participer aux efforts visant à renforcer le système d'intervention humanitaire, contribuant à l'actuel dialogue interorganisations sur l'approche modulaire et sur l'accès au Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires.

Le bureau de l'UNHCR à New York travaillera avec le Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD) pour veiller à ce que les besoins des personnes qui relèvent de sa compétence soient pris en compte dans les programmes de développement. Par le biais du GNUD, le Haut Commissariat poursuivra son dialogue sur l'établissement de fonds fiduciaires multidonateurs avec la Banque mondiale. Il coopérera étroitement avec le Département des opérations de maintien de la paix et prêtera son concours aux opérations de paix des Nations Unies ; à ce titre, il appuiera notamment, en 2008, l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour, récemment instituée.

En 2008-2009, le bureau de New York représentera l'UNHCR dans des forums interorganisations traitant de questions aussi diverses que l'égalité hommes-femmes, le VIH et le SIDA, l'apatridie, la lutte antimines, la sécurité du personnel et la responsabilité de protéger. Il représentera également le Haut Commissariat au sein de certains organes de coordination essentiels, comme le Comité exécutif pour la paix et la sécurité et le Comité exécutif pour les affaires humanitaires. Avec le concours du Secrétariat et d'autres départements installés à Genève, le bureau veillera à ce que l'UNHCR s'acquitte en temps utile de ses obligations de compte rendu auprès de l'Assemblée générale, du Conseil économique et social et d'autres entités des Nations Unies.

Partenariat avec les institutions des Nations Unies et les organisations internationales

Le partenariat au sein de la famille des Nations Unies et avec les organisations internationales demeurera un élément clé de la stratégie de l'UNHCR en 2008 et en 2009.

Le Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires (CERF) a été perfectionné et mis en service en mars 2006 : il doit permettre de débloquer des fonds pour les nouvelles situations d'urgence ou pour les crises humanitaires qui souffrent d'un sous-financement chronique, l'objectif étant d'accélérer les interventions et de réduire les pertes en vies humaines. Le CERF est une partie intégrante du processus de réforme humanitaire, puisqu'il améliore la coopération et l'établissement de priorités au sein des organisations implantées sur le terrain, sous la

direction du Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire.

L'UNHCR coopère avec les gouvernements pour mettre au point des plans stratégiques de lutte contre le VIH, des propositions de financement et des initiatives visant à assurer la prise en compte des réfugiés, des déplacés internes et des rapatriés. Selon la répartition des tâches adoptée par l'ONUSIDA, l'UNHCR assume le rôle de chef de file technique pour le renforcement des capacités techniques et des programmes de lutte contre le VIH destinés aux déplacés.

Le Haut Commissariat continuera à développer son partenariat avec le programme des Volontaires des Nations Unies, afin d'appuyer ses opérations par le déploiement d'un personnel possédant une gamme de compétences étendue. Les VNU seront tout particulièrement impliqués dans la mobilisation des communautés de réfugiés.

La première réunion annuelle de haut niveau entre le Haut Commissariat pour les réfugiés et le Haut Commissariat aux droits de l'homme (HCDH), organisée en septembre 2007, a permis d'identifier un certain nombre de domaines de coopération possibles. Cette collaboration porterait notamment sur les problèmes de détention, sur l'égalité entre les sexes, sur les migrations et sur l'apatridie, tous ces sujets faisant l'objet d'actions globales de défense de la cause. L'UNHCR continuera à suivre les travaux du Conseil des droits de l'homme et à contribuer au mécanisme d'examen périodique universel, tout en poursuivant son étroite coopération avec les procédures spéciales et les organes de suivi des traités.

Dans le domaine de la lutte contre la traite des êtres humains, l'UNHCR entend coopérer avec l'ONUDC, le HCDH, l'UNICEF et l'OIM, avec des organisations régionales comme l'OSCE et avec les ONG compétentes afin de promouvoir l'intégration de garanties dans les stratégies de lutte contre la traite, l'objectif d'une telle démarche étant de veiller à ce que les victimes qui ont besoin d'une protection internationale soient identifiées et orientées vers les procédures appropriées, notamment les procédures d'asile.

En s'appuyant sur la conclusion du Comité exécutif sur l'apatridie, publiée en 2006, le Haut Commissariat renforcera sa coopération avec d'autres institutions des Nations Unies pour recenser les apatrides et pour élaborer des stratégies de prévention et de réduction des cas d'apatridie. Il entreprendra également des efforts de défense de la cause avec l'Union interparlementaire, la Commission internationale de l'état civil, la Conférence de La Haye de droit international privé, l'Organisation juridique consultative pour les pays d'Afrique et d'Asie et d'autres organisations régionales.

La coopération nouée avec l'UNWRA pour répondre aux besoins des Palestiniens qui relèvent de la compétence du Haut Commissariat se poursuivra.

La collaboration avec le Programme alimentaire mondial

L'UNHCR et le Programme alimentaire mondial (PAM) coopèrent pour venir en aide aux réfugiés, leur action étant fondée sur la répartition des tâches et des responsabilités, telle qu'exposée dans le mémorandum d'accord révisé de 2002. Lorsque la population réfugiée dans un pays en développement excède 5 000 personnes, le PAM se charge de fournir des rations alimentaires de base - constituées de céréales, d'huile végétale, de légumineuses, de sucre, de sel, de biscuits à forte teneur en protéines et d'aliments composés enrichis. L'UNHCR ou les autorités du pays d'accueil s'occupent des groupes de réfugiés plus restreints, auxquels ils fournissent une aide alimentaire sous forme de denrées d'appoint comprenant au besoin des vivres frais et du lait thérapeutique. Dans certaines situations exceptionnelles, le PAM aide l'UNHCR à fournir des denrées alimentaires à des groupes plus modestes de réfugiés ou d'autres personnes relevant de sa compétence. Les deux partenaires s'attachent actuellement à réviser leur mémorandum d'accord, afin de définir plus clairement leurs fonctions respectives dans les situations de déplacement interne.

Au titre de leur collaboration, le PAM et l'UNHCR s'engagent à offrir un éventail complet de services aux réfugiés, portant notamment sur la protection, les vivres, les articles non alimentaires, la santé et l'éducation. Les efforts de défense de la cause, comme ceux qui ont été menés au Kenya en 2007, s'étendront à d'autres pays en 2008, l'accent étant mis en particulier sur les pays où le Projet spécial du Haut Commissaire pour la santé et la nutrition est mis en œuvre. Les deux organisations poursuivent leurs efforts afin d'attirer ensemble l'attention sur la nécessité d'allouer des ressources à des opérations sous-financées, notamment à d'importants programmes de rapatriement qui visent à offrir des solutions durables à diverses populations réfugiées de longue date.

Le PAM et l'UNHCR coopèrent pour éliminer la faim chez les enfants et pour améliorer l'état nutritionnel des réfugiés. Les deux partenaires conviennent de la nécessité d'améliorer la distribution des micronutriments de manière coordonnée. Dans cette optique, la situation nutritionnelle régnant dans des camps situés au nord du Kenya a fait l'objet d'un bilan conjoint en 2007. L'UNHCR a fourni des denrées d'appoint, pendant que le PAM améliorait la ration alimentaire générale destinée à cette population de réfugiés. Il a été convenu de distribuer à titre expérimental des « sprinkles » - des compléments en poudre combinant plusieurs micronutriments, qu'on ajoute à la nourriture - à Kakuma en 2008. Les deux partenaires prennent des dispositions pour mener une intervention similaire au Népal, en ciblant les enfants de moins de cinq ans accueillis dans des camps. Les expériences menées dans ces deux pays devraient compléter les stratégies mises en œuvre aujourd'hui pour remédier plus efficacement aux carences en micronutriments observées chez les réfugiés et les déplacés internes. En collaboration avec l'UNHCR et d'autres organismes, le PAM mettra également au point des directives spécifiques relatives à l'exécution des programmes de distribution de repas scolaires dans les situations d'urgence touchant des réfugiés et des déplacés internes.



Liban. Distribution de vivres et d'eau à des populations de retour, près de la frontière entre la Syrie et le Liban.

WF/Pippa Bradford

Le Compte d'intervention immédiate (CII) du PAM est de plus en plus mis à profit pour parer à des interruptions dans la chaîne d'approvisionnement alimentaire qui risqueraient de réduire les rations distribuées aux réfugiés et aux déplacés internes. Des fonds, d'un montant analogue à celui des contributions non confirmées, sont empruntés au Compte puis remboursés lorsque les contributions ont été versées. En consultation avec les donateurs concernés, le CII sera également utilisé en 2008.

Au titre de l'action menée de front pour remédier aux problèmes de protection, le PAM collaborera avec l'UNHCR au sein de l'Équipe SAFE (*Safe Access to Firewood and Alternative Energy in Humanitarian Settings*), constituée par l'IASC en mars 2007 pour réduire les risques associés au ramassage du bois de chauffage chez les déplacés internes, les réfugiés et les autres personnes touchées par des crises. À l'instar de l'UNHCR, le PAM participe à l'initiative « Non au viol », récemment mise au point par diverses entités des Nations Unies pour lutter contre la violence faite aux femmes lors des conflits, l'objectif général étant de prévenir toutes les formes de violence sexiste et de venir en aide aux victimes.

En 2008, le PAM et l'UNHCR continueront à travailler ensemble en Algérie, en Éthiopie, au Kenya, en Ouganda, en République-Unie de Tanzanie, au Soudan, au Tchad et en Zambie. Une opération du PAM, visant à offrir une aide alimentaire aux réfugiés irakiens vulnérables en République arabe syrienne, complète les programmes que l'UNHCR exécute à l'intention de ce groupe ; parallèlement, la situation des personnes déplacées à l'intérieur de l'Iraq fait l'objet d'un suivi attentif. Un grand nombre de déplacés internes auront besoin d'une aide en République démocratique du Congo et en Somalie et les opérations du PAM en faveur des déplacés à Sri Lanka se poursuivront. Si les opérations de rapatriement au Libéria ont pris fin au milieu de l'année 2007, elles se poursuivent au Burundi, au Rwanda et en Tanzanie ; un programme de rapatriement au Soudan à partir des pays avoisinants est également en cours. Les activités conjointes d'assistance en faveur des déplacés internes qui regagnent leurs régions d'origine en Ouganda et au Soudan continueront également.

En 2007, le PAM a prodigué une aide à 1,7 million de réfugiés, 5 millions de déplacés internes et 1,3 million de réfugiés rapatriés et déplacés de retour dans leurs localités d'origine.



UNHCR/A. Webster

Somalie. En collaboration avec une ONG locale, l'UNHCR dispense des soins de physiothérapie à des handicapés ainsi que des conseils, dans un site de déplacés internes à Hargeisa.

De nombreuses initiatives de partenariat ont été lancées et se poursuivront en 2008 et en 2009 pour inscrire la recherche de solutions durables dans une perspective de développement à long terme. L'initiative baptisée « Les femmes à la conquête de moyens d'existence » vise à renforcer l'autonomie économique des femmes et des jeunes filles réfugiées ou déplacées à l'intérieur de leur pays avec l'appui de femmes occupant des postes de responsabilités dans des entreprises à travers le monde. Les relations que l'UNHCR entretient avec l'OIT, la FAO, la Banque mondiale et l'Agence japonaise de coopération internationale (AJCI) permettront de traiter le problème des moyens d'existence durables par des projets de formation professionnelle, de microfinance et de développement rural.

Le Haut Commissariat poursuivra sa coopération avec les organes internationaux du mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. La collaboration avec le CICR porte notamment sur les situations de déplacement interne. L'UNHCR partage la direction du module interorganisations chargé des abris d'urgence avec la FICR.

Coopération avec les ONG

L'UNHCR a conclu des accords officiels de partenariat avec plus de 600 organisations non gouvernementales à travers le monde. Le travail de ces ONG couvre toute la gamme des activités de l'UNHCR, de la protection et de l'intervention en cas d'urgence à la recherche de solutions durables. Les partenaires non gouvernementaux sont un maillon clé du processus de transition entre les opérations de secours et le développement.

Plus de 70 pour cent des ONG partenaires sont des organisations locales, qui font profiter l'UNHCR de leur connaissance approfondie du contexte local, de leur présence sans équivalent sur le terrain et de leur aptitude à se mobiliser et à devenir rapidement opérationnelles, dans les situations d'urgence. Les ONG internationales apportent leur expérience considérable, ainsi que des ressources humaines et matérielles d'une importance cruciale.